



**Conventions
globales
et
gouvernance
environnementale**

Table des matières



Photo : Susanne Wymann, CDE

Contexte

A défis globaux, réponses globales	3
Pierres angulaires des conventions de Rio	4

Les défis

Les principaux défis de la mise en œuvre...	6
---	---

Les approches

... et comment les approcher	8
Les atouts de la Suisse dans la mise en œuvre des Conventions de Rio	10

Bibliographie

Les principales conventions dans le domaine de l'environnement	12
Lectures recommandées	13

InfoResources Focus paraît trois fois par an en anglais, français et espagnol. Il est gratuit et peut être commandé en format pdf ou imprimé à l'adresse ci-dessous.

InfoResources est composé des trois services d'information : Inforest/Inter-cooperation, Infothèque CDE et InfoAgrar ; c'est un réseau fournissant et diffusant des informations sur les ressources naturelles et la coopération internationale. InfoResources est financé par la Direction pour le développement et la coopération (DDC).

Equipe de rédaction :

Susanne Wymann von Dach, Ruth Wenger, Rosmarie Sommer

InfoResources Focus No 3/05 a été rédigé par Cordula Ott, CDE conseillée par Andreas Kläy, Susanne Wymann von Dach, Fani Kakridi Enz, CDE. Nous vous fournissons volontiers de plus amples informations par e-mail.

Contact :

InfoResources
Länggasse 85
3052 Zollikofen
Tel : +41 31 910 21 91
Fax : +41 31 910 21 54
Info@inforesources.ch
www.inforesources.ch

© 2005 InfoResources

A défis globaux, réponses globales

Emergence d'une conscience globale en matière de développement durable

Dans les années 1970, la croissance économique dévoilait ses limites de manière choquante. Depuis, le monde cherche de nouvelles approches globales de développement. La Commission Brundtland en a posé le fondement. Par la suite, le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en 2002 ont engendré une série de conventions et de mesures censées contribuer, aux niveaux international, national et local, à coupler croissance économique et protection de l'environnement, ainsi qu'à préserver les ressources naturelles pour le bien-être de l'ensemble de l'humanité. *La Déclaration du Millénaire*, avec ses *objectifs du Millénaire pour le développement*, est la réponse globale la plus récente aux immenses défis qui nous attendent en ce début du troisième millénaire. On dénombre aujourd'hui plus de 700 conventions et accords internationaux dans le domaine de l'environnement, sans compter les accords bilatéraux.

Les conventions environnementales internationales et les OMD

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dominent aujourd'hui le débat sur le développement et la coopération internationale (CI). Les OMD ont été formulés suite à ce constat inquiétant : les efforts entrepris jusqu'alors n'ont pas permis d'atténuer les inégalités sociales et économiques et l'écosystème « Terre » est plus que jamais en péril. Dès lors il s'agit d'aborder les processus de dégradation sociale et écologique de manière concertée à l'échelle du globe, et de chercher à en freiner l'avancée avec l'aide de la société dans son ensemble.

Cela dit, les OMD ne sont eux qu'une tentative parmi d'autres de formuler des approches de développement aux niveaux international et global. Les conventions globales sur l'environnement (plus spécialement la CDB, la CCNUCC et la CCD), mais aussi d'autres traités et politiques à large spectre dans le domaine de l'environnement, ne doivent ni ne peuvent les remplacer. Ensemble, elles créent un cadre contractuel global qui doit permettre l'exploitation rationnelle des ressources et le développement durable à tous les niveaux (« *gouvernance environnementale* »).

Force est de constater que la mise en œuvre des solutions globales retenues est à la traîne. Celles-ci devraient se compléter mais elles se font souvent concurrence, s'annulent l'une l'autre ou se contredisent. Cela étant, la CI concentre actuellement ses efforts sur la recherche de synergies et la résolution de conflits entre les approches de développement durable.

International Environmental Agreements:

Database Website
www.uoregon.edu/~iea/
 Voir aussi tableau synoptique
 dans la bibliographie

Les principales conventions environnementales internationales (Conventions de Rio)
 Convention sur la diversité biologique CDB
www.biodiv.org
 Convention – cadre sur les changements climatiques CCNUCC
www.unfccc.int
 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification CCD
www.unccd.int

Les objectifs du Millénaire pour le développement OMD

www.un.org/french/millenniumgoals/

Les documents mentionnés dans la marge sont commentés dans la bibliographie.

Pierres angulaires des conventions de Rio

Caractère contraignant des conventions environnementales

Conventions et traités : ces deux termes sont synonymes et désignent des accords contraignants entre États. Les conventions ou traités définissent les devoirs des parties contractantes – tous les pays qui participent.

En signant une convention, un État promet d'adhérer aux principes et aux normes spécifiés dans le document, mais sans qu'il en résulte une obligation légale pour lui de les respecter, p. ex. moyennant une législation nationale. La signature est le premier pas pris par un État en vue de ratifier la convention ; la ratification concrétise sa promesse de respecter l'accord international et ses normes légales. Il s'agit d'un processus qui peut nécessiter le développement d'une législation nationale ad hoc. **Une convention entre en vigueur** lorsqu'un nombre donné d'États l'a signée et ratifiée.

Voir aussi :
www.unac.org/fr/link_learn/monitoring/susdev_unep_mec_bg.asp

Les conventions sont des accords reconnus au niveau international et donc contraignants. Les États signataires des Conventions de Rio se sont engagés à adapter leur politique et leurs institutions, à l'intérieur de leur frontières et au-delà, conformément aux objectifs des Conventions. La *Conférence des Parties (COP)* poursuit le développement des conventions et cultive un échange consultatif ouvert avec les ONG. Les États parties rendent compte régulièrement de leurs efforts pour mettre en œuvre les conventions.

Des conceptions étroites aux approches globales

Comme leur nom l'indique, les conventions sont à l'origine des accords sectoriels. Ainsi, la Convention de Ramsar (1971), le premier accord international moderne dans le domaine de la protection de l'environnement, a pour but de *protéger les zones humides d'importance internationale*. La CDB vise à préserver la biodiversité, soit la sauvegarde des *ressources génétiques, espèces et écosystèmes*. La CCNUCC veut limiter la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et par là diminuer les effets négatifs du réchauffement climatique global. Enfin, la CCD restreint son champ d'action à un niveau local, en se concentrant sur *les communautés les plus vulnérables* et sur les écosystèmes des zones arides et semi-arides.

Avec le temps, la nécessité de considérer la Terre comme un système global a fait son chemin dans les consciences. En conséquence, les conventions ont été régulièrement réinterprétées. Elles ont progressivement élargi leur approche, initialement axée sur des aspects de protection. Elles sont devenues plus globales et se sont rapprochées les unes des autres. Aujourd'hui, elles combinent généralement des objectifs et des stratégies de protection et d'exploitation durables à l'échelle d'écosystèmes.

En point de mire : la lutte contre la pauvreté et les conditions d'existence durables

Les pays pauvres et leurs couches de population les plus démunies sont les premiers et les plus directement touchés par les changements et dégradations de l'environnement. D'abord, ils sont tributaires de ressources naturelles intactes pour vivre ; ensuite, leurs stratégies d'adaptation écologique et sociale et leurs possibles alternatives économiques sont très limitées. Il apparaît toujours plus clairement que la lutte contre la pauvreté limitées indissociablement liée à une utilisation rationnelle de l'environnement aux niveaux local, national, régional et global. C'est pourquoi les discussions actuelles sur la mise en œuvre des conventions englobent tous les thèmes importants pour *les systèmes de conditions d'existence durables*.

Les mécanismes de financement FEM

Un organisme financier indépendant – le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – a été créé en 1991 pour stimuler la mise en œuvre des conventions dans les pays en développement et en transition à faible capacité financière. La CCNUCC, la CDB, la CCD et la POP (Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants) sont déterminantes pour les décisions du *Conseil FEM* concernant le financement de projets et de programmes. Une étroite coopération existe en outre avec d'autres conventions et accords, notamment à des fins de synergies. Les organes responsables de la mise en œuvre (implementing agencies) de la FEM sont le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale, soutenus par sept organisations internationales officiant comme « executing agencies ». Hormis le FEM, les mécanismes financiers des conventions individuelles contribuent également à leur mise en œuvre, p. ex. le *Mécanisme Global* de la CCD.

www.thegef.org
www.gm-uncd.org

L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire EM

Initié par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, le programme international d'évaluation de l'état des écosystèmes EM (2001–2005) est lui aussi destiné à aider les Conventions de Rio à faire leur percée, ainsi qu'à promouvoir le *bien-être de l'Homme* et la lutte contre la pauvreté. Plusieurs évaluations harmonisées ont été réalisées à différents niveaux (*local, bassin hydrologique, national, régional et global*). Elles doivent fournir aux décideurs politiques et au public des informations scientifiques fondées sur les changements des écosystèmes, leurs répercussions et les mesures nécessaires. Les rapports finaux de l'EM sont aujourd'hui disponibles. Il est prévu de reconduire ces évaluations.

Ecosystems and Human Well-being: Synthesis.
www.millenniumassessment.org
Voir aussi le résumé en français du rapport:
www.millenniumassessment.org/en/Products.Synthesis.aspx#downloads

Les principaux défis de la mise en œuvre...

L'équipe du Projet du Millénaire sur la viabilité environnementale (2005) :

Pourquoi la viabilité environnementale est-elle si difficile à cerner et à réaliser ?

Huit obstacles à l'amélioration de l'état des écosystèmes :

- le manque d'objectifs opérationnels clairs ;
- des investissements directs insuffisants dans la gestion de l'environnement ;
- une faible intégration dans les politiques sectorielles ;
- des capacités institutionnelles inadéquates, des priorités mal placées, une mauvaise gouvernance ;
- de nombreux échecs et distorsions du marché ;
- un investissement insuffisant dans la recherche et les technologies ;
- une coopération régionale et internationale laborieuse ;
- une faible sensibilisation de l'opinion publique.

www.unmillenniumproject.org/reports/ff_environment.htm

Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, « Rapport Sachs »
www.unmillenniumproject.org/reports/french.htm

Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement
www.oecd.org/dataoecd/11/51/18989843.pdf

Les Conventions environnementales sont régulièrement la cible de critiques : elles seraient trop descriptives, trop standardisées, et leur approche *top-down*, ce qui ne rendrait pas justice à la diversité et à la complexité des problèmes environnementaux. Et en effet, les pays signataires ont toutes les peines du monde à concrétiser les objectifs des Conventions et à les intégrer avec cohérence dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Mais écarter les Conventions sous prétexte qu'elles sont trop difficiles à mettre en œuvre serait négliger le grand potentiel qu'elles recèlent en termes de *gouvernance environnementale*. Le moment est venu de multiplier les efforts et les analyses pour surmonter les obstacles.

Structures parallèles et concurrence

Vu la formulation plutôt sectorielle des conventions, des structures et procédures parallèles se sont développées entre les pays, mais aussi entre organisations de développement, qui se font concurrence sur les plans du financement et de la prise d'influence. La coopération entre les ministères d'un pays, nécessaire et urgente, s'en trouve entravée. En outre, différents mandats, différentes idéologies et différents « langages » se sont développés au niveau institutionnel, ce qui rend plus difficile encore une démarche concertée et la mise à profit de synergies.

- Le défi : transformer les concurrences et les activités parallèles des institutions en une stratégie cohérente d'observation et de réalisation.

Contradictions et incompatibilités

Comme les Conventions sont étroitement liées sur le plan thématique, elles peuvent aussi se porter préjudice mutuellement. Quelques exemples. Les activités de la CCNUCC p. ex. dans le cadre du programme LULUCF (Land Use, Land Use Change and Forestry) peuvent avoir une influence positive ou négative sur la biodiversité, selon qu'elles prennent en compte ou non les réalités sociales et écologiques locales. Les reforestations entreprises pour réduire le CO₂ peuvent nuire à la biodiversité si elles privilégient les monocultures d'essences exotiques (alors que la régénération naturelle peut soutenir la biodiversité et les *systèmes de conditions d'existence*). Les usines hydrauliques contribuent à réduire les émissions de CO₂ mais ont des effets nuisibles sur l'environnement (qui peuvent être minimisés mais non supprimés avec des mesures appropriées).

Il importe donc d'avoir en tête les objectifs des différentes conventions et de les mettre en balance. Une tâche difficile, tout spécialement dans et pour les pays pauvres, où la tension entre les besoins de résultats économiques rapides et la conservation à long terme des ressources naturelles est particulièrement forte.

- Le défi : mettre en balance les objectifs des différentes approches et négocier des solutions de compensation (*trade-offs*), prendre les mesures d'accompagnement nécessaires pour atténuer les répercussions nocives sur l'environnement.

Chevauchements d'accords

Les Conventions de Rio sont entravées par d'autres organisations et accords qui ont leurs propres objectifs, règles et processus. Ainsi, la plupart des pays signataires des Conventions de Rio sont aussi membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Or, la croissance économique est souvent un moteur de la destruction de l'environnement. En dépit des négociations mondiales, les écarts se creusent entre les accords multilatéraux sur la protection de l'environnement et ceux sur le commerce. D'une part, les possibilités industrielles et les relations commerciales peuvent effectivement atténuer la pression sur les ressources naturelles. D'autre part, *le principe de précaution* ancré dans les Conventions environnementales les plus récentes va à l'encontre des principes qui font avancer les travaux de l'OMC. Pour résumer, on pourrait dire que les Conventions de Rio sont le principal contrepoids à l'OMC.

- Le défi : combiner les accords commerciaux, les Conventions sur l'environnement et les programmes de lutte contre la pauvreté en une stratégie cohérente du développement durable.

Le chaînon manquant entre l'échelle globale et l'échelle locale

Sur le terrain, les Conventions doivent être mises en œuvre en fonction des réalités sociales. Il est donc justifié d'exiger que leur aménagement se fasse avec l'implication de la base. Mais les défenseurs d'approches plus directives et plus participatives respectivement sont souvent hostiles les uns à l'égard des autres. Le problème majeur, c'est *le chaînon manquant* entre les échelles micro et macro : on ne connaît pas assez les interactions entre les niveaux global, national et local et on ne sait pas non plus comment les influencer de manière ciblée.

L'impact des conventions et activités globales est incontesté. Mais comment cela se passe-t-il exactement ? La nécessité de concevoir les règles en matière de développement en partant de la base, en respectant les réalités locales et en impliquant les populations en tant qu'acteurs, est elle aussi incontestée. Toutefois, ce type de processus souffre d'un manque de clarté, est fastidieux et paraît bien faible comparé aux paradigmes et dynamiques des courants économiques dominants.

- Le défi : identifier les interfaces où l'on pourrait coupler les processus top-down et bottom-up afin d'aménager le contexte sociopolitique à moyen et à long terme en faveur du développement durable.

Le principe de précaution, qui a fait son apparition dans la législation allemande en 1976, est aujourd'hui ancré dans un grand nombre de conventions environnementales et déclarations. Le Principe 15 de la Déclaration de Rio (1992) en donne la définition suivante : « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

www.unac.org/fr/link_learn/monitoring/susdev_unep_mec_bg.asp

www.wto.org/indexfr.htm
www.greenyearbook.org

Franchising Global Governance: Making Sense of the Johannesburg Type II Partnerships, Yearbook of International Co-operation on Environment and Development
www.greenyearbook.org/articles/03_01_andonova-levy.pdf

... et comment les approcher

Dans son rapport de 2005, l'équipe du Projet du Millénaire sur la viabilité environnementale souligne que ses propositions pour procéder aux adaptations structurelles nécessaires ne sont pas nouvelles. Ce qui serait nouveau, c'est la mise en œuvre des mesures décidées depuis longtemps ! On peut d'ores et déjà relever plusieurs éléments qui semblent aller dans ce sens.

Gestion durable des terres et réduction de la pauvreté – OMD – Conventions

De grands efforts d'intégration sont réalisés, plus spécialement sous la régie des secrétariats de la CDB, de la CCNUCC et de la CCD, qui s'étendent également au travail de l'équipe du Projet du Millénaire sur la viabilité environnementale. On préconise généralement le retour à une réflexion sur la raison d'être même des conventions. Comme éléments clés de toutes les conventions et des OMD, on cite *le développement durable, l'équité et les bénéfiques*. Tant le niveau politique que le niveau opérationnel visent la réduction de la pauvreté et le développement durable. Souvent, des mêmes mesures et politiques ont des objectifs dans les trois domaines du climat, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. C'est clairement le cas dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles. Même si son rôle est quelque peu occulté dans la formulation des conventions, la gestion des ressources naturelles est de plus en plus perçue comme une condition essentielle pour le développement durable et le point de départ pour la mise en place de synergies entre les conventions. Dans ce sens, le FEM a également lancé un programme opérationnel de gestion durable des terres.

*Environment and human well-being:
A practical strategy*
[www.unmillenniumproject.org/reports/
tf_environment.htm](http://www.unmillenniumproject.org/reports/tf_environment.htm)

L'approche par pays pour coupler échelles globale et locale

Pendant un certain temps, l'approche par pays a été reléguée au second plan dans la coopération internationale au développement. Aujourd'hui, elle est à nouveau considérée comme l'approche principale. C'est à elle qu'il reviendrait de faire le lien entre les niveaux micro et macro dans la mise en œuvre des conventions. Premièrement, les pays sont les premières voies d'accès pour la CI. Deuxièmement, les pays sont déjà dotés de structures organisationnelles et d'instruments institutionnalisés, qui peuvent être utilisés en faveur de la réalisation des objectifs des Conventions environnementales. Troisièmement, les formulations générales des conventions peuvent être concrétisées à leur échelle, selon leurs besoins et capacités effectifs. Par ailleurs, relève-t-on, en signant les Conventions de Rio, les gouvernements nationaux se sont engagés à les mettre en œuvre. Ils doivent être soutenus dans leur tâche de mise en balance des intérêts nationaux et des intérêts globaux, dans l'espace et le temps.

*The Millennium Development Goals
– Thinking beyond the Sachs Report*
[www.die-gdi.de/die_homepage.nsf/
FSepub?OpenFrameset](http://www.die-gdi.de/die_homepage.nsf/FSepub?OpenFrameset)

Coordination et division du travail

Certains pays partenaires ont besoin d'un soutien financier et idéologique pour pouvoir assumer leur fonction d'organe exécutif central. Mais un grand nombre d'acteurs du développement sur place et l'interférence de différents objectifs et politiques de développement ralentissent ce processus de responsabilisation. C'est à ce niveau que les possibilités et les besoins de coordination entre les pays donateurs et les institutions sont les plus grands. Après que l'accent a longtemps été mis sur la coopération bilatérale, on préconise aujourd'hui un retour au multilatéralisme, qui favorise une division judicieuse des tâches entre les acteurs internationaux.

Exemple : le retour au multilatéralisme
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
La conservation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ressort de la FAO qui a récemment mis en place un système multilatéral pour protéger certaines plantes considérées comme vitales pour l'agriculture, et leur accorder un statut spécial afin d'empêcher la constitution de monopoles pour l'approvisionnement de leurs ressources génétiques.

www.greenyearbook.org

LES PRSP comme base pour planifier le développement au niveau des pays

Dans l'approche par pays, les stratégies de lutte contre la pauvreté (Poverty Reduction Strategy Papers PRSP), qui constituent un instrument essentiel de planification dans la lutte contre la pauvreté, revêtent une importance nouvelle. Les PRSP peuvent être mieux utilisés en faveur de la réalisation des Conventions et des OMD, mais ils doivent être améliorés. Le travail se concentre ici sur l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente, qui intégrerait des politiques et stratégies pour l'heure parallèles, notamment les politiques sectorielles, dans une conception globale. Celle-ci inclurait des thèmes tels que *la bonne gouvernance* ou *la perspective genre* au même titre que *les thèmes environnementaux*, et définirait des principes de mise en œuvre, comme la décentralisation, le développement de capacités et les approches « multistakeholders ». Pour être efficace, la stratégie par pays doit être intégrée au niveau international et garantir des développements positifs dans les projets de terrain grâce à des gouvernements forts, des lois adéquates et des contrôles sérieux au niveau national.

MDG-Based PRSPs Need More Ambitious Economic Policies.
www.undp.org/poverty

Gender Perspectives on the Conventions on Biodiversity, Climate Change, and Desertification.
www.fao.org/sd/dim_pe1/pe1_041002_fr.htm

Des conflits aux arrangements compensatoires : synergies et solutions win-win

Au niveau national, une des principales tâches consiste à identifier et évaluer les possibilités d'action entre stratégies sectorielles et objectifs environnementaux. A cet effet, il importe de prendre en compte les changements environnementaux à long terme, au même titre que les impératifs sociaux et économiques à court et à moyen termes. Seul un dialogue ouvert entre les responsables gouvernementaux, les personnes concernées et les experts permettra de mieux cibler les objectifs environnementaux et de définir une démarche cohérente qui soit acceptée et cautionnée par tous.

Idéalement, il en découlera des options *win-win* qui stimuleront la poursuite commune d'objectifs nationaux et globaux. En cas de divergence entre intérêts nationaux et intérêts globaux, les négociations et mécanismes de compensations au plus haut niveau prendront une importance décisive dans le choix des options. Pour compenser les prestations environnementales des pays les moins avancés, la FEM peut soutenir des projets d'intérêt global.

Integration of Biodiversity Concerns in Climate Change Mitigation Activities – A Toolkit
www.umweltbundesamt.org/fpdf-1/2793.pdf

Les atouts de la Suisse dans la mise en œuvre des Conventions de Rio

La Suisse est bien positionnée dans les efforts d'harmonisation en rapport avec la mise en œuvre des Conventions de Rio et des OMD. Les grandes lignes et expériences de la CI suisse peuvent être mises à profit dans ce contexte. Il s'avère qu'un petit pays comme le nôtre est tout à fait capable d'apporter sa contribution spécifique à un édifice multilatéral.

Engagement en faveur d'une gouvernance internationale en matière d'environnement

La Suisse considère le développement écologique durable comme l'un des piliers d'une politique du développement axée sur la lutte contre la pauvreté, et s'engage par conséquent en faveur d'une gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement. Elle a logiquement ratifié les Conventions de Rio, qui sont contraignantes pour toutes les institutions et à tous les niveaux d'action, incluant l'engagement de soutenir les pays partenaires dans leurs efforts de mettre en œuvre les conventions. La Suisse joue un rôle actif dans les organisations et processus environnementaux internationaux, p. ex. dans le programme environnemental du PNUE, la CCD, la CDB, la CCNUCC et les protocoles correspondants, ainsi que le FEM. Elle fait aussi partie des principaux donateurs de l'Accord international sur les bois tropicaux. La Suisse a joué un rôle actif dans le cadre du Sommet mondial de Rio et se concentre actuellement sur le suivi des engagements pris lors du Sommet de Johannesburg.

Division du travail et cohérence

La Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) sont responsables conjointement de la planification et de la mise en œuvre de la coopération internationale suisse. L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) répond de la politique environnementale aux niveaux national et international. Il conduit et coordonne les négociations et la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, ainsi que du FEM. La CDB est du ressort de la OFEFP. La coopération avec le seco touche pour l'essentiel la CCNUCC et le Protocole de Kyoto, ainsi que la CDB et le Protocole de Cartagena. La DDC et le seco collaborent étroitement avec les institutions concernées, recherchant des synergies et convergences entre les approches environnementales. Par souci de cohérence, les deux institutions se sont données une vision commune (2004) et une stratégie multilatérale commune. Ces deux documents confirment l'approche de la Suisse en matière de développement comme étant conforme à une coopération internationale moderne et dans les règles de l'art.

*Exemples d'approches suisses
interinstitutionnelles*

Le Programme environnemental global (GEP)

En 1992, avec un investissement supplémentaire de fonds, la Suisse a lancé un GEP bilatéral dans le but de soutenir les pays en développement dans leurs efforts de mettre en œuvre les Conventions environnementales. Le GEP se focalise sur trois domaines prioritaires :

- *la protection du climat et la gestion rationnelle de l'énergie ;*
- *la gestion rationnelle des substances toxiques ;*
- *la conservation de la biodiversité et la gestion rationnelle des ressources naturelles.*

REPIC Renewable Energy Promotion in International Co-operation

La plate-forme interdépartementale pour la promotion des énergies renouvelables dans la coopération internationale est un centre de services orienté marché. Elle renforce et coordonne les activités de la Suisse en vue de promouvoir les énergies renouvelables dans la coopération internationale et met en place de nouveaux partenariats stratégiques avec des entreprises privées, et la société civile afin de contribuer à développer les systèmes d'énergies renouvelables dans les pays en développement et en transition.

www.repic.ch/files/index_fr.html

*Multilaterale Entwicklungszusammenarbeit
– Strategie der Schweiz
[www.deza.ch/ressources/
deza_product_de_2002.pdf](http://www.deza.ch/ressources/deza_product_de_2002.pdf)*

Intégration des politiques nationales de développement dans la politique environnementale internationale

On reconnaît de plus en plus qu'une approche par programme, concrétisée dans des stratégies nationales, est plus efficace qu'une approche par projets dans la lutte contre la pauvreté. C'est donc logiquement que l'OCDE et l'équipe du Projet du Millénaire sur la viabilité environnementale misent sur les pays et sur les PRSP pour réaliser les objectifs environnementaux. La Suisse a une riche expérience et une excellente réputation en matière de coopération au niveau des pays. Depuis 1999, elle travaille également avec les PRSP. Une évaluation récente souligne l'importance des PRSP pour le travail conjoint DDC/seco.

Vu ce qui précède, il semble évident que la coopération suisse au développement s'emploie désormais à condenser les PRSP nationaux en une politique nationale intégrée et cohérente, qui soit à même d'orienter les autres politiques, politiques sectorielles et stratégies. Dans cet ordre d'idées, la coordination avec d'autres donateurs et institutions est une condition essentielle. Une telle politique globale doit inclure les objectifs et stratégies des Conventions au même titre que les principes du *gender mainstreaming* ou de la *bonne gouvernance*, qui sont ancrés depuis longtemps dans la politique suisse du développement. Cela permet à la Suisse de se concentrer plus encore sur ses domaines de compétences au sein du système multilatéral.

Exploration des liens : fonction de pilotage et d'innovation dans le travail de projet

La Suisse dispose d'un atout significatif : le bon ancrage et l'acceptation de son travail par projets sur le terrain. Axer ses efforts sur une stratégie globale au niveau des pays ne signifierait nullement négliger ce travail de projets. Au contraire : seule une connaissance et une expérience approfondies des mécanismes (comment des structures de décision au plus haut niveau entraînent-elles ou au contraire favorisent-elles des processus de développement locaux ?) et des instruments (comment améliorer et contrôler la concordance entre les niveaux ?) permettent d'arriver à la cohésion nécessaire au niveau des pays.

Jusqu'ici, la Suisse n'a guère exploité et capitalisé sa vaste expérience des interactions entre le (micro)niveau des projets sur le terrain et le (méso)niveau de l'administration nationale dans ses pays prioritaires. Des projets-pilotes pourraient être lancés, pour faire le lien entre le travail de projets et les Conventions. A noter ici que la distinction entre projets environnementaux et en lien avec les Conventions d'une part, et projets ayant d'autres orientations d'autre part, est désormais caduque. En effet, tous les projets qui visent la réduction de la pauvreté et le développement durable sont en fin de compte des projets environnementaux.

Independent Evaluation of SDC's Bilateral Engagement in the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) Process
www.deza.ch/ressources/deza_product_e_620.pdf

Addressing Climate Change through Development
www.sdc.admin.ch/ressources/deza_product_en_1434.pdf
Fourth National Communication of Switzerland 2005 (prochainement)
unfccc.int/national_reports/annex_i_natcom/submitted_natcom/items/1395.php

Les principales conventions dans le domaine de l'environnement

Convention sur la diversité biologique CDB (1992/1993)	www.biodiv.org
(188 parties en 2005 ; avec le Protocole de Cartagena) ... vise la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et des techniques, et par à un financement adéquat.	
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CCNUCC (1992/1994)	www.unfccc.int
(189 parties en 2005 ; avec les Protocoles de Kyoto) ... vise à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ; atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.	
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification CCD (1994/1996)	www.unccd.int
(191 parties en 2005) ... vise à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux.	
Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale (1971/1975)	www.ramsar.org/indexfr.htm
(146 parties en août 2005) ... vise à assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources en zones humides, notamment par la désignation des zones humides d'importance internationale, et à garantir la conservation de ces ressources, maintenant et à l'avenir. Actuellement 1459 zones humides figurent sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale.	
Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO (1972/1975)	whc.unesco.org/fr/accueil/
(180 parties en mars 2005) ... vise à établir un système efficace de protection de sites culturels et naturels d'importance universelle (« biens publics communs »). En 1995, 469 sites culturels et naturels dans 105 pays figuraient sur la Liste du patrimoine. La Convention concrétise l'idée cruciale de relier conservation de la nature et conservation de la culture.	
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES (1973/1975)	www.cites.org/fra/index.shtml
(169 parties en 2005) ... veille à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Aujourd'hui, la CITES confère une protection (à des degrés divers) à plus de 30'000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées.	
Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices CMS (1979/1983)	www.cms.int
(92 parties en 2005) ... a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition. C'est l'un des traités intergouvernementaux concernant la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale.	
Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontière et des lacs internationaux (ECE Water Convention) (1992/1996)	www.unece.org/env/water
(35 parties en 2005) ... vise la protection et la gestion de cours d'eau transfrontière, de surface et souterraines, ainsi que des écosystèmes correspondants, inclus l'environnement marin (pays européens et en transition).	
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989/1992)	www.basel.int
(166 parties en août 2005) ... vise à réduire les mouvements de déchets dangereux afin de protéger la santé humaine et l'environnement ; définit des critères pour une bonne gouvernance environnementale et a instauré un système de contrôle des exportations et importations de déchets dangereux ainsi que de leur élimination. Actuellement, la priorité est accordée à une mise en œuvre intégrale de la Convention et des engagements correspondants.	
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (1998/2004)	www.pic.int
(98 parties en août 2005) ... vise à encourager le partage des responsabilités et la coopération entre les Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux et ce dans le but de protéger la santé des personnes et l'environnement contre des dommages éventuels ; contribue également à l'utilisation écologiquement rationnelle de ces produits chimiques dangereux.	
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants POP (2001/2004)	www.pops.int
(107 parties en août 2005) ... vise à garantir l'élimination, dans des conditions de sécurité, et la diminution de la production et de l'utilisation de substances nocives pour la santé humaine et pour l'environnement. La Convention porte principalement sur l'utilisation et les émissions de POP et sur la gestion des déchets POP dans les pays en développement.	

(adoptée/entrée en vigueur)

Lectures recommandées

La liste suivante propose un choix documenté et ciblé de documents et de sites Internet pertinents sur le thème «Conventions globales et gouvernance environnementale». Pour faciliter la lecture de cette liste, les symbols suivants indiquent la thématique centrale des documents et des sites Internet :



Vues d'ensemble et contexte général



Politiques, stratégies



Méthodes, instruments



Etudes de cas

Les documents sont classés par ordre alphabétique du titre. Les documents peuvent être téléchargés gratuitement de l'Internet (consulté le 25 octobre 2005).

SDC. 2005**Addressing Climate Change through Development Cooperation:**

An Orientation on Climate Change Issues in the Field of Natural Resource Management, Livelihoods and Food Security. 15 p. www.sdc.admin.ch/ressources/deza_product_en_1434.pdf

Le but de ce document est de définir le rôle de la DDC dans la gestion du changement climatique, en mettant l'accent plus spécialement sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Le document s'étend sur l'importance du changement climatique pour la coopération au développement et expose des éléments clés pour orienter les stratégies futures en matière de changement climatique au sein de la mission globale de la DDC. Il tient compte de l'état actuel des négociations internationales au sein de la CCNUCC, du besoin d'harmonisation et de l'objectif du Programme environnemental global (PEG) de la DDC.

**A.V. Rojas Blanco. 2004****Comprehensive Environmental Projects: Linking Adaptation to Climate Change, Sustainable Land Use, Biodiversity Conservation and Water Management.**

bothends, Vrije Universiteit Amsterdam, 69 p. www.bothends.org/service/Final_report_synergies.pdf

Présentation synthétique des Conventions de Rio avec une analyse des synergies entre les politiques environnementales et le développement de projets environnementaux. Plus spécialement, ce rapport montre comment les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation durable des terres, à la préservation de la biodiversité et à la gestion des eaux peuvent être reliées entre elles en vue d'aider les communautés et les organisations locales à développer et soutenir des projets environnementaux. L'auteur accorde une attention toute particulière à l'adaptation au changement climatique.

**Shardul Agrawala et al. 2004****Development and Climate Change in Uruguay: Focus on Coastal Zones, Agriculture and Forestry.**

OECD. 71 p. www.oecd.org/dataoecd/42/7/32427988.pdf

Ce document est une émanation du projet de l'OCDE sur le développement et le changement climatique. Il propose des idées concrètes sur les possibilités de répondre aux changements climatiques dans la planification du développement économique et des politiques d'assistance. Le message essentiel qui ressort de l'étude de cas sur l'Uruguay est que les politiques sectorielles peuvent créer des synergies considérables entre les objectifs de mitigation du changement climatique, la gestion des ressources naturelles et les priorités de développement économique.

**WBG. 2005****Development needs Environmental Protection: Recommendations for the Millennium + 5 Summit**

German Advisory Council on Global Change, Policy Paper 4. 20 p. www.wbgu.de/wbgu_pp2005_engl.pdf

Le débat actuel sur la pauvreté tend à négliger les problèmes environnementaux qui exacerbent la pauvreté dans de nombreux pays en développement. Soulignant avec force le message émis lors du Sommet sur la Terre de 1992 – les politiques environnementales et de développement sont inextricablement liées – le WBGU formule des recommandations pour 1) lier les stratégies anti-pauvreté et environnementales ; 2) établir des partenariats stratégiques avec des pays influents dans leur région (« anchor countries ») ; 3) réformer les structures des politiques environnementales et de développement et 4) augmenter les engagements financiers.





Millennium Ecosystem Assessment. 2005

Ecosystems and Human Well-being: Synthesis

World Resources Institute. Island Press Washington. 137 p. www.millenniumassessment.org

Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (EM). Entre 2001 et 2005, les membres du Panel d'évaluation ont passé en revue et traité un grand nombre d'informations scientifiques sur les effets du changement des écosystèmes pour le bien-être de l'Homme et sur les options pour réagir à ces changements. L'EM répond à des besoins gouvernementaux en matière d'information, exprimés à travers quatre conventions internationales – la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification, la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention sur les espèces migratrices – et a été conçue également pour satisfaire les besoins d'autres utilisateurs du secteur privé et de la société civile. On regrettera toutefois que l'évaluation ne tienne pas suffisamment compte du lien entre changements environnementaux et lutte contre la pauvreté.



UN Millennium Project. 2005

Environment and Human Well-being: A Practical Strategy

Report of the Task Force on Environmental Sustainability MDG7. London, Earthscan. 139 p. www.unmillenniumproject.org/reports/tf_environment.htm

L'analyse détaillée et les recommandations des équipes spéciales du Projet du Millénaire sont présentées dans une série de rapports fouillés. L'Équipe de projet 7 met l'accent sur la viabilité environnementale comme une condition préalable essentielle pour atteindre tous les autres OMD. La force de ce rapport réside dans le fait qu'il fait le lien entre les OMD, l'environnement et la réduction de la pauvreté. Il constitue donc un guide précieux dans la recherche de synergies et convergences en rapport avec la gouvernance environnementale.



Yianna Lambrou et Regina Laub. 2004

Gender Perspectives on the Conventions on Biodiversity, Climate Change and Desertification

FAO/World Agriculture Information Centre WAICENT. 32p. www.fao.org/sd/dim_pe1/pe1_041002_fr.htm

Ce document réaffirme l'importance de la perspective genre dans le cadre des Conventions de Rio. Ces dernières sont placées dans leur contexte historique, avec leur conditions-cadre administrative et financière. Les auteurs présentent les problèmes genre pertinents pour les conventions et donnent une vue d'ensemble comparative de la prise en compte du gender mainstreaming. La contribution se termine par une revue des questions clés relatives à la mise en œuvre des conventions, en rapport avec la perspective genre.



Global Environmental Governance Project

www.yale.edu/gegdialogue/default.htm

Le projet GEG est un vaste dialogue. Aux premiers stades du projet, des ateliers multi-stakeholders, connus sous le nom de « Dialogues », se concentraient surtout sur l'instauration d'une organisation environnementale globale. Aujourd'hui, l'accent s'est déplacé sur la promotion et le développement du Mécanisme environnemental global (MEG), caractérisé par une approche fonctionnelle de la gouvernance.



SDC. 2003

Independent Evaluation of SDC's Bilateral Engagement in the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) Process:

Final Synthesis Report. Evaluation 2003/1. 79 p. www.deza.ch/ressources/deza_product_e_620.pdf

Bilan des expériences de la DDC avec les PRSP. Le rapport de synthèse analyse la contribution des PRSP dans les pays partenaires, ainsi que leurs répercussions sur le programme de la DDC. Il permet de mieux comprendre l'importance du processus PRSP pour la CI bilatérale et de mieux le valoriser dans la mise en œuvre et la coordination au sein des forums multilatéraux.



Anantha K. Duraipappah and Pumulo Roddy. 2005

Integrating the Environment into the Poverty Reduction Strategy Papers:

A methodology for evaluating a country's perception of its performance. IISD. 17p. www.iisd.org/pdf/2005/economics_integrating_environment.pdf

Pour que le lien existant entre l'environnement et la pauvreté soit reconnu à sa juste valeur, il faut que les questions environnementales soient explicitement prises en compte dans les PRSP. Les auteurs ont élaboré un questionnaire pour relever les préférences des différentes parties prenantes dans le processus PRSP. Ils se distancient de la définition traditionnelle de problèmes environnementaux comme l'utilisation des terres, de

l'eau et de l'air, et optent pour une approche écosystémique basée sur les services des écosystèmes. Cette approche permet d'identifier les liens critiques entre l'environnement et la pauvreté et de déterminer comment réduire la pauvreté tout en améliorant le bien-être humain.

Deutsches Umweltbundesamt. 2004

Integration of Biodiversity Concerns in Climate Change Mitigation Activities – A Toolkit

65 p. www.umweltbundesamt.org/fpdf-l/2793.pdf

Un guide pratique sur la conception de projets et activités de mitigation du climat, axée notamment sur la préservation de la biodiversité. La première partie donne une vue d'ensemble d'activités possibles de mitigation du climat, plus spécialement dans le cadre du LULUCF et du secteur de l'énergie, et leurs effets sur la biodiversité. La deuxième partie analyse divers instruments utiles pour intégrer les aspects de la biodiversité dans ce type d'activités. La troisième partie explique comment appliquer ces instruments et éclairer les aspects de la biodiversité en fonction des activités (contient plusieurs axes de décision et listes de contrôle).



OCDE/CAD. 2002

Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement

Lignes directrices du CAD. 121 p. www.oecd.org/dataoecd/11/51/18989843.pdf

Cet ouvrage de référence s'adresse principalement aux décideurs et aux spécialistes des politiques de développement des organismes bailleurs ainsi qu'à leurs collègues dans les pays partenaires. Il contient notamment un résumé, un « rapide survol » et des « fiches d'information » sur chacune des Conventions de Rio. Il clarifie les liens entre celles-ci et le développement durable, en explicitant leurs complémentarités, synergies et mécanismes de compensation, et donne des indications aux organisations de coopération au développement sur les moyens d'aider les pays en développement à réagir aux menaces écologiques planétaires.



International Environmental Agreement – Database Web site

www.uoregon.edu/~iea/

Important comme source d'information pour les statistiques et les vues d'ensemble. Tous les accords multilatéraux sur l'environnement depuis 1875 y sont mentionnés depuis 1875.



UNDP. 2005

Investir dans le développement :

plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

74 p. www.unmillenniumproject.org/reports/french.htm

Le rapport Sachs « Investir dans le développement » donne un aperçu des conclusions et recommandations du Projet du Millénaire. Esquissant des stratégies pratiques d'investissement et de leur financement, il présente un cadre opérationnel qui permettra même aux pays les plus pauvres de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le « rapport Sachs » a été critiqué dans le sens où il n'accordait pas assez d'importance au lien entre changements environnementaux et lutte contre la pauvreté, ni n'abordait le problème de la gouvernance globale, faible et fragmentée, dans l'agenda de réforme actuel en vue du Sommet du Millénaire + 5.



UNDP. 2005

Linking the National Poverty Reduction Strategy to the MDGs: A Case Study of Ethiopia

19 p. www.undp.org/mdg/goodpractices/Ethiopia-casestudy.pdf

Volet d'une série consacrée aux bonnes pratiques de pays qui réussissent à promouvoir les OMD. Cette étude de cas veut aider les pays à déterminer si une évaluation des besoins en vue de réaliser les OMD permettrait de renforcer leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et, si oui, comment s'inspirer de l'expérience éthiopienne dans leur propre contexte. L'étude explique comment l'Equipe onusienne de pays, les donateurs et le gouvernement éthiopien ont renforcé leur coopération et posé les bases nécessaires pour un PRSP axé sur la réalisation des OMD.



UNDP. 2005

Monitoring Country Progress Towards MDG7: Ensuring Environmental Sustainability – Practical Note

31 p. www.undp.org/fssd/docs/monprogmdg7.doc

Le progrès global dans la réalisation de l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement se mesure essentiellement au progrès accompli au niveau des pays. Une analyse de plus de 60 rapports nationaux sur l'avance-



ment de la mise en œuvre du développement durable met en évidence la faible capacité des pays à contrôler, analyser et rendre compte de ces progrès. La note pratique formule 10 principes pour améliorer et soutenir le monitoring et le reporting en matière de développement durable à l'échelle des pays. Elle esquisse également une approche opérationnelle en cinq étapes pour atteindre l'OMD 7.



DEZA/seco. 2005

Multilaterale Entwicklungszusammenarbeit – Strategie der Schweiz

Une ligne directrice émise conjointement par la DDC et le seco. 31 p.

www.deza.ch/ressources/deza_product_de_2002.pdf

Dans un souci de cohérence interne et vis-à-vis de l'extérieur, la DDC et le seco ont élaboré conjointement une Stratégie Multilatérale de coopération au développement. Cette stratégie reprend celle suivie jusqu'ici par la DDC et tient compte des développements et débats les plus récents.



UNA Canada

Suivi de l'ONU: Conventions multilatérales sur l'environnement

www.unac.org/fr/link_learn/monitoring/susdev_unep_mec_bg.asp

Bonne entrée en matière sur les conventions multilatérales environnementales, avec explication des termes.



D. Messner and P. Wolff. 2005

The Millennium Development Goals – Thinking beyond the Sachs Report

German Development Institute, DIE Briefing Paper 5/2005. 4 p.

www.die-gdi.de/die_homepage.nsf/FSepub?OpenFrameset

Les auteurs qualifient le rapport Sachs d'intéressant et d'innovant, mais estiment que la politique internationale d'aide au développement doit conduire la réflexion plus loin encore. A cet effet, ils proposent plusieurs éléments de solution, notamment une augmentation progressive plutôt qu'en dents de scie, de l'aide publique au développement, liée à des incitations et à des consignes claires en matière de bonne gouvernance dans les pays en développement, dans les organisations bilatérales et multilatérales, ainsi qu'une division du travail entre les pays donateurs.



Yearbook of International Co-operation on Environment and Development: 2003/2004

The Fridtjof Nansen Institute. Earthscan, London. 352 p. www.greenyearbook.org

Un ouvrage de référence compact sur les conventions, les accords et les acteurs dans le domaine de l'environnement. Cet annuaire expose l'état de la collaboration, présente les principaux obstacles à des stratégies internationales efficaces et propose des solutions pour les surmonter. La section analytique décrit des problèmes actuels et des thèmes clés. Les sections descriptives donnent des informations systématiques et actuelles sur les réglementations, les processus de décision et les capacités institutionnelles des principales conventions globales et régionales, des organisations internationales et des groupes de la société civile qui s'occupent de protection de l'environnement et de développement.

InfoResources Focus offre une vue d'ensemble des sujets pertinents et d'actualité et propose une orientation dans la pléthore d'informations. Il se consacre à un thème d'actualité dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, et cela dans le contexte de la coopération internationale.

Chaque thème est discuté selon des perspectives différentes :

- Politiques et stratégies
- Mise en œuvre et expériences pratiques.

Dans la première partie, InfoResources Focus propose une introduction concise à chaque sujet, met les problèmes en exergue, confronte approches théoriques et opinions et rend compte des expériences existantes. La seconde partie présente une sélection choisie et annotée de documents pertinents, de livres, de CD ROM et de sites Internet. Ce choix va des travaux d'introduction aux ouvrages conceptuels, en passant par la présentation d'instruments, de méthodes et d'études de cas.

Les précédentes éditions de InfoResources Focus peuvent être commandées à l'adresse figurant en page 2, ou téléchargées de www.inforesources.ch.